

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 13 décembre 2019.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, MICHEL PIQUET, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, ISABELLE DEREGNAUCOURT, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, FREDERIC SZYMCZAK, MARIE-JOSEE MASSON, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, ROGER VANDEVYVERE, JEAN-CLAUDE GAVIGNET, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : JACQUES LEMAIRE A GUY DERACHE, INGRID LEMAHIEU A LUDOVIC ROHART, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, CARINE JOURDAIN A NELLY THIEFFRY, CATHY CROQUEFER A ISABELLE DEREGNAUCOURT, STEPHANIE LCONTE A FREDERIC SZYMCZAK, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET, CORINNE PLAISANT A MICHELE ABELOOS, MARIE-AGNES DHALLUIN A BERNARD DEBAILLEUL

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Michel PIQUET et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2019 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel d'activités 2018 du SIDEN-SIAN
2. Conventions d'occupation du domaine public pour le déploiement de la fibre
3. Changement de périmètre de la FEAL
4. Convention avec l'AFAC
5. Reprise des concessions abandonnées

6. Modification du règlement du cimetière
7. Convention de prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources
8. Renouvellement du bail de la trésorerie
9. Espace sans tabac
10. Aide au permis de conduire
11. Convention avec l'OGEC
12. Convention avec la SAS WALLS and ROOG GROUP & AABC.G
13. Dénomination de la nouvelle voie entre les rues Marcel Delommez et Alphonse Leroux
14. Rétrocession dans le domaine public des voiries des Six Bonniers
15. Acquisition des parcelles D2870, 2871, 2872, 2873 et 2874
16. Mise en place de tickets restaurant pour le personnel municipal
17. Tableau des effectifs
18. Recrutement de contractuels de droit public
19. Recrutement des agents recenseurs
20. Rapport d'activités 2018 de la CCPC
21. Modifications statutaires de la CCPC et de l'intérêt communautaire
22. Convention avec la CCPC relative aux dépenses d'énergie
23. AC CCPC
24. Fin de la mise à disposition de service « Eclairage public »
25. Virement de crédits
26. Avance de subvention au BCO SASP
27. Tarifs 2020
28. Demande de DETR
29. Demande de DSIL

Arrivée de Mme Catherine LECOINTRE à 19h05

M. le Maire ajoute qu'il a reçu une question posée par le groupe « Orchies pour tous » le 4 décembre puis par Mme Nadine CANTELOUP le 13 décembre et qu'il leur donnera la parole en fin de séance.

---

M. le Maire indique que la ville d'Orchies a mené un certain nombre d'actions en faveur de la promotion des déplacements doux et notamment du vélo. Dans ce cadre, le Conseil Municipal a voté pour subventionner les achats de VAE (vélos à assistance électrique) puis a mandaté un bureau d'études pour mettre en place un schéma d'aménagements cyclables. Depuis quelques mois, la Municipalité et ce bureau se réunissent pour travailler sur cette problématique. M. le Maire a souhaité pouvoir faire en Conseil Municipal une présentation relativement exhaustive du diagnostic effectué ainsi que des préconisations proposées.

Il donne la parole à M. Fabien POIRET du bureau d'études Urbania.

Arrivée de M. Benoît BRILLON à 19h35

A la fin de la présentation M. le Maire remercie M. Fabien POIRET pour la qualité du travail et le félicite pour les propositions. Il indique qu'ils ont travaillé depuis plusieurs semaines avec plusieurs partenaires sur l'élaboration des différentes propositions et salue l'ADAV (association droit au vélo), la CCPC représentée par M. Frédéric DANIEL, le Département du Nord, les représentants du cyclo club et des membres de l'opposition municipale. Il ajoute qu'il y a vraiment une volonté politique de la part de la Municipalité de favoriser les déplacements doux et le vélo en premier lieu. Aujourd'hui cette problématique est abordée dans chacun des aménagements routiers et continuera de l'être. L'idée est qu'à terme la ville soit entièrement sécurisée afin de permettre l'accès au vélo en toute sécurité. C'est un objectif à long terme. Il faut, pour des raisons financières et humaines, séquencer c'est à dire permettre aux gens de s'approprier un nouveau trajet.

M. le Maire ajoute qu'il y a également la problématique du passage de la ville en zone 30. Les préconisations faites par M. Fabien POIRET et les spécialistes comme l'ADAV ne vont pas dans le même sens que celui vers lequel la Municipalité se dirigeait dans un premier temps.

M. le Maire donne la parole à M. Fabien POIRET qui indique que la fait de passer l'ensemble de la ville en zone 30 ferait perdre la vigilance des automobilistes. Il ne faut pas banaliser la zone 30. Le risque est que tout le monde roule à n'importe quelle vitesse. Le bureau d'études préconise les zones 30 aux zones où il y a un réel danger (proximité des commerces, des écoles...) et que les autres axes restent limités à 50km/h.

M. le Maire indique que la présentation de M. Fabien POIRET le montre bien, la volonté municipale est qu'Orchies ait toute sa place comme capitale de la Pévèle et qu'elle puisse irradier sur l'ensemble des villes et villages alentours. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a travaillé avec M. Bernard DEBAILLEUL et quelques élus sur la « route à trous » afin qu'elle soit ouverte aux vélos et engins agricoles sans être fermée aux riverains de la rue. Il a rencontré à plusieurs reprises les représentants des villages voisins afin de réfléchir aux aménagements dans le court terme pour pouvoir aller d'Orchies vers Beuvry- la-Forêt, Aix-les-Orchies, Landas ou Auchy-les-Orchies. Les différents partenaires ont validé les premiers travaux. Aujourd'hui la Municipalité attend plus de précisions sur les types d'aménagements qui seront retenus et les coûts.

M. le Maire ajoute que dans le cadre d'aménagement de parkings au niveau de la gare, la Municipalité a travaillé avec la CCPC pour qu'il y ait la présence de parcs à vélos et une piste cyclable qui longerait la rue Languette de façon à pouvoir relier le Carnoy et la gare.

---

- 1 -

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018 DU SIDEN-SIAN**

M. le Maire indique que le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance du rapport du SIDEN-SIAN sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que depuis plusieurs années, en tant que délégué du SIDEN SIAN, il a le plaisir de présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité. De la même manière que les années précédentes, ce rapport 2018 se compose, d'une part, de l'ensemble des données réglementaires à communiquer aux collectivités adhérentes et, d'autre part, d'une synthèse pour information.

L'an dernier, le SIDEN-SIAN a également vu sa prise de compétence, par Arrêté Préfectoral en Avril 2018, de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.).

L'exercice des missions visant à garantir de manière continue l'alimentation en eau potable et la qualité de l'assainissement collectif, non collectif, du traitement des eaux pluviales ainsi que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

Le Syndicat a comme en 2017 fait face aux principaux événements qui se sont produits, année durant laquelle ils ont poursuivi leurs efforts au service d'un nombre croissant d'Adhérents dans un contexte qui a encore été marqué par une période de sécheresse très sérieuse.

Fin 2018, Noréade Régie du SIDEN-SIAN c'est :

Eau Potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Eaux Pluviales	D.E.C.I.
606 Communes	614 Communes	510 Communes	525 Communes Adhérentes	446 Communes
52 Millions de M <sup>3</sup> d'eau potable distribués	33,6 Millions de M <sup>3</sup> d'eaux usées traités			11.114 Points d'Eau Incendie
22,9 Millions d'euros d'investissement	32 Millions d'euros d'investissement			
Programme de Travaux	Programme de Travaux			

ORCHIES

Les compétences transférées au SIDEN-SIAN par la Commune :

Eau Potable	depuis le 13/11/1987	Exploitant : SIDEN
-------------	----------------------	--------------------

Assainissement Collectif	depuis le 09/05/1988	Exploitant : SIAN
Assainissement Non Collectif	depuis le 05/09/2000	Exploitant : SIAN
Eaux Pluviales	depuis le 05/09/2000	Exploitant : SIAN
Défense Extérieure Contre l'Incendie	depuis le 01/07/2019	Exploitant : SIDEN

Unité de Distribution (U.D.I.) :

- AUCHY LES ORCHIES - CAPPELLE EN PÉVÈLE - MARCHIENNES - ORCHIES
- La qualité de l'eau distribuée dans les U.D.I. alimentant la Commune d'ORCHIES varie de 97.09 % à 100 %

Le linéaire de réseau d'adduction d'eau pour la Commune : 47,870 km soit 47.870 m pour 3.450 branchements d'eau potable au 31/12/2018.

Volumes d'eau consommés dans la Commune :

Abonnés Domestiques	310.835 m <sup>3</sup>
Administration	14.327 m <sup>3</sup>
Agriculteurs	1.549 m <sup>3</sup>
Industriels	113.506 m <sup>3</sup>
Municipal	28.475 m <sup>3</sup>
pour un Total de	468.692 m <sup>3</sup>

↳ Avec une augmentation de 70.000 m<sup>3</sup> par rapport à 2017 malgré l'Arrêté Sécheresse du Préfet du Nord.

En Assainissement Collectif pour la Commune : 1 station d'épuration de 12.000 E/habitants.

Approbation du Zonage d'Assainissement au 18/11/2004 :

Zone d'Assainissement Collectif	3.203 Logements
---------------------------------	-----------------

Zone d'Assainissement Non Collectif	77 Logements
-------------------------------------	--------------

Linéaire des Réseaux d'Assainissement Collectif :

Réseau Unitaire (eaux usées - eaux pluviales)	20,033 km 20.033 m
Réseau Séparatif (eaux usées uniquement)	13,810 km 13.810 m
Réseau Séparatif (eaux pluviales)	19,150 km 19.150 m

Un investissement de 500.000 euros est prévu au Budget 2019 pour apporter une solution définitive aux problèmes d'odeur. Les travaux débuteront en Septembre après la "Campagne d'Épandage des Boues".

M. Guy DERACHE précise que le rapport complet est disponible sur le site du SIDEN-SIAN.

-2-

## CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

M. le Maire indique que le syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62 porte le projet d'apporter un réseau fibre optique aux territoires peu denses et aux communes rurales du Nord et du Pas-de-Calais d'ici 2021. En novembre 2018, le syndicat a choisi le groupement Axione-Bouygues pour construire puis commercialiser ce réseau public dans le cadre d'une délégation de service public. Ce groupement a lui-même créé la société « THD 59-62 ». En mars dernier, le Conseil municipal a approuvé la construction de sept SRO (sous-répartiteur optique) par THD 59-62 sur le territoire communal.

Dans ce cadre, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer trois conventions supplémentaires d'occupation du domaine public avec THD 59-62 jusqu'en 2041 à l'euro symbolique aux adresses suivantes :

- 13T rue de Falemprise
- 20 rue Jules Rieu
- 2 rue Charles Flon

M. le Maire indique que 76% du territoire Orchésien est désormais couvert par la fibre, 87% du territoire le sera en février 2020 et 100% en février 2121.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdites conventions.

---

-3-

### **CHANGEMENT DE PERIMETRE DE LA FEAL**

M. le Maire indique que par délibérations en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a entériné deux changements statutaires. Ceux-ci valident le retrait des communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle soit Annoeullin, Provin, Carnin, Allennes les Marais et Bauvin, en date du 1<sup>er</sup> avril 2020, et valident la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées. Conformément au CGCT, il revient à la commune de valider ces changements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits changements.

---

-4-

### **CONVENTION AVEC L'AFAC**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois années. Cela concerne la gestion des animaux errants 24h/24h. Le coût par habitant passe de 0,689€ HT à 0,78€ HT.

Pour information, le nombre d'animaux amenés s'élève à :

- 2017 : 27 (14 chats et 11 chiens et 2 autres)
- 2018 : 16 (7 chats et 7 chiens et 2 autres)
- 2019 : 19 (8 chats et 9 chiens et 2 autres)

Coût annuel de la contribution à l'AFAC :

- 2017 : 6 405,00€
- 2018 : 6 525,04€
- 2019 : 6 851,10€
- prévision 2020 : 8 233,99€ TTC soit +1 383€ (sans compter les révisions)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

---

-5-

### **REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES**

M. le Maire indique que dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées, deux procès-verbaux ont été établis : le 14 septembre 2016 et le 24 septembre 2019.

Il propose donc de déclarer en état d'abandon 35 concessions :

- 8 concessions en section A
- 6 concessions en section B
- 15 concessions en section C
- 6 concessions en section D

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite reprise.

---

-6-

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter quatre modifications au règlement du cimetière :

- article 9 : autoriser les chiens tenus en laisse à pénétrer dans le cimetière
- article 20 : porter le délai de pose d'une cuve d'un mois à six mois après la date d'achat du terrain et ajouter une pénalité de retard selon la délibération des tarifs municipaux en vigueur (100€ par an)
- article 65 : ajouter que « toute dispersion de cendres donne lieu à la perception d'une taxe dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal »

- article 78 : ajouter que « toute dégradation de sépulture entraînera la rédaction d'un procès-verbal de constatation avec information immédiate des concessionnaires intéressés » et qu' « en cas de dégâts causés aux allées ou plantations par les véhicules, le remboursement du montant des réparations nécessaires sera dû par les responsables »

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si, concernant le délai de pose d'une cuve, une pénalité de retard avait déjà été appliquée.

M. le Maire répond par la négative.

Il donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui souhaite d'avantage d'explications concernant la dispersion des cendres.

M. le Maire indique que les gens se sont attribué trop de liberté, il s'agit ainsi de pouvoir réglementer la dispersion de cendres.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites modifications.

---

-7-

## **CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES DES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec les pompes funèbres PLAISANT dans le cadre de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Coût annuel de la contribution :

- 2017 : 1 752,00€ (1 personne prise en charge)
- 2018 : néant
- 2019 : néant

Les tarifs proposés par la société PLAISANT sont inchangés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

---

-8-

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA TRESORERIE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail de la trésorerie d'Orchies, située à l'angle des rues Warocquier Rempart et Gaston Leroy pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le loyer annuel est de 8 828,45€. Il est indexé selon l'indice des loyers des activités tertiaires de l'INSEE.

M. le Maire indique qu'à priori la ville pourrait conserver sa trésorerie, en tout cas elle s'en donne les moyens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

---

-9-

### ESPACE SANS TABAC

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec le comité du Nord de la Ligue contre le cancer pour labelliser le Parc du Millénium - Jean Montois, « ESPACE SANS TABAC ». L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à la lutte contre le tabac et à la « dénormalisation » du tabagisme. De plus, cela protège l'environnement de la pollution due aux mégots de cigarettes.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que ce n'est pas approprié et que cela vire à l'obsession car il s'agit d'un espace extérieur. Elle ajoute qu'elle s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique être d'accord sur le principe, qu'il s'agit d'une bonne initiative car les enfants sont une priorité, ils porteront leurs voix dans quelques années. Il ajoute que c'est une belle action et votera pour sans souci.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

---

-10-

### **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler en 2020 l'aide au permis de conduire instaurée en février dernier.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui remercie Mmes Nathalie GABRYELEWICZ, Anne-Sophie DEBERDT, Nelly THIEFFRY, Nadine CANTELOUP et M. Roger VANDEVYVERE, qui ont participé à la sélection des candidats.

Elle indique que 23 dossiers ont été reçus, 19 candidatures ont été sélectionnées, et 18 candidats se sont présentés. L'aide est désormais destinée aux Orchésiens de 15 à 25 ans. Elle a été étendue aux jeunes déjà inscrits en auto-école depuis moins de 6 mois pour un permis classique et depuis moins de 12 mois pour une conduite accompagnée. Il a été proposé de retenir une modulation pour 4 candidats qui recevront au maximum une aide de 100€ car ils sont relativement avancés dans la procédure d'obtention du permis.

M. le Maire souligne l'implication des auto-écoles.

Mme Marie-Christine FILARETO ajoute que cette aide concerne les jeunes ayant un projet professionnel pour faciliter les trajets entre le lieu de résidence et l'école ou l'entreprise (les étudiants ou demandeurs d'emploi, les jeunes en étude ou s'orientant vers l'alternance) et sera accordée en échange de 50h de bénévolat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

---

-11-

### **CONVENTION AVEC L'OGEC**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'OGEC pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves domiciliés à Orchies et scolarisés dans les classes élémentaires de l'Ecole Notre Dame de la Providence. Le montant passe de 607€ par élève à 616€ par élève.

113 Orchésiens sont actuellement scolarisés à l'école privée du CP au CM2, contre 126 l'année dernière.

Coût annuel de la contribution :

- 2017 : 73 078€
- 2018 : 74 900€
- prévision 2019 : 74 050€

Suite à la loi sur l'Ecole de la confiance, dès que le décret concernant la scolarisation des 3/6 ans sera publié, la Municipalité pourra envisager un avenant à cette convention afin d'intégrer les élèves de maternelle.

M. Bernard DEBAILLEUL et M. Francis LECOINTRE indiquent qu'étant administrateurs, ils ne prendront pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. Bernard DEBAILLEUL et M. Francis LECOINTRE ne prenant pas part au vote,

APPROUVE à l'unanimité ledit renouvellement.

---

-12-

## **CONVENTION AVEC LA SAS WALL AND GROUP ET AABC.G**

M. le Maire indique que dans le cadre du projet de création d'une zone d'activités RD549 par la société WALLS AND ROOF GROUP, une extension du réseau ENEDIS de 260m est nécessaire pour un coût prévisionnel de 19 574,17€ HT.

La ville étant contrainte par la loi de régler cette contribution, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec ladite société pour être remboursé de cette somme par le pétitionnaire.

M. le Maire indique qu'il y a 19000m<sup>2</sup> entre le Manoir et les entreprises sur lesquels un permis de construire a été déposé par une société qui souhaite y réaliser un hôtel d'entreprises. Il souligne que c'est un très beau projet mais il a souhaité attendre la validation du permis de construire avant que la présentation soit faite en Conseil Municipal. Pour mener à bien ce projet, il faut étendre le réseau ENEDIS, cette compétence relève de la Commune mais, s'agissant d'un projet privé, le montant de cette extension sera payé par le porteur de projet.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande si les entreprises que WALLS AND ROOF GROUP veut mettre en place seront de type tertiaire ou commercial.

M. le Maire répond qu'elles seront principalement de type tertiaire.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que c'est une bonne idée dans le sens où cela permettra aux gens de rester travailler sur place, cela évite tout déplacement délétère sur la Commune et c'est bon pour l'environnement.

M. le Maire remercie M. Benoît BRILLON et ajoute que la société Conex qui est aujourd'hui installée sur la RD938, société en pleine expansion, sera une des locomotives de l'hôtel d'entreprises. Il ajoute qu'il a assisté à la présentation, a été très agréablement surpris par le rendu et sera vraiment satisfait de ce nouveau programme.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-13-

## **DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE ENTRE LES RUES**

### **MARCEL DELOMMEZ ET ALPHONE LEROUX**

M. le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la « friche CARNEAU » par NOREVIE, une nouvelle rue sera créée entre les rues Marcel Delommez et Alphonse Leroux.

Il propose au Conseil Municipal de choisir le nom d'Hilaire VAN ASSCHE, Orchésien mort au combat en Moselle en 1940.

M. le Maire salue la présence dans l'assemblée de Mme Claire FAUVERGUE qui est une descendante de M. Hilaire VAN ASSCHE.

M. le Maire fait lecture de la biographie de M. Hilaire VAN ASSCHE :

*« Il est né à Mouvaux en 1912 et s'installe avec ses parents à Orchies en 1924. En 1925 à la suite du décès de son père, il reprend la ferme à 13 ans. A l'époque on l'appelle « le grand gamin » qui obtient rapidement les récoltes de qualité. Mobilisé en 1939 il se fait affecter à une compagnie de fusiliers mitrailleurs du 100<sup>ème</sup> régiment d'infanterie. Son régiment se trouve dans le Grand Duché de Luxembourg mais doit se replier vers Toul. Le 19 juin 1940 avec une escouade il doit défendre un pont sur la Moselle. Se retrouvant soudain seul, il s'installe dans les dépendances de la maison du barragiste. Armé de son fusil-mitrailleur, pendant de longues heures il tient tête et tue tout ennemi qui tente de s'approcher. Seul un obus anti-char viendra le déloger. On retrouve sous son corps des centaines de douilles. L'ennemi rendit les honneurs et fleurit sa tombe dans le jardin de la maison. La Croix de Guerre à titre posthume lui a été décernée. A la fin de la guerre, son corps est rapatrié dans le caveau familial à Orchies où reposent ses parents. »*

M. le Maire ajoute que M. Jacques LEMAIRE, adjoint au Maire, a pu retrouver ces informations grâce à un document manuscrit réalisé par le beau-frère d'Hilaire VAN ASSCHE, Germain SERRUYS, lui-même grand-père de Mme Claire FAUVERGUE qui lui a donné de précieux renseignements. D'autres habitants de la famille habitent encore Orchies et ses alentours.

M. le Maire précise que cette rue se raccordera à la rue Léon Rudent, Orchésien arrêté comme otage en 1941 puis déporté en Allemagne où il décédera en 1942. De nombreuses autres rues portent le nom d'Orchésiens fusillés, déportés pendant cette 2<sup>nde</sup> guerre mondiale.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui demande si cette rue sera ouverte des deux côtés.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui répond par l'affirmative.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que le projet en lui-même lui pose un souci dans le sens où la Municipalité propose 51 logements avec 51 places de parking. A ce jour la rue Marcel Delommez est une rue à sens unique qui est déjà encombrée de voitures garées des deux côtés avec aucun moyen de stationner et cela jusqu'au bout de la rue. En ajoutant 100 à 150 voitures sur cette partie là il ne voit pas comment les gens vont pouvoir stationner et circuler de la bonne façon et ne voit pas l'intérêt de rajouter une rue.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que la PLU préconise deux places de stationnement par logement et une par appartement. Les places seront positionnées sur le permis de construire.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il y a aujourd'hui une vraie problématique car 200 voitures vont circuler dans deux rues très petites situées juste derrière l'école maternelle. Cela ne rentre pas du tout dans ses convictions par rapport à la

situation. Il ajoute qu'il faut être réaliste et demande de revoir le projet.

M. le Maire indique que ce sont des débats qu'ils ont déjà eus par le passé mais que les positions restent figées. Il ajoute qu'Orchies est une ville attractive. Ces logements seront destinés prioritairement aux Orchésiens. Les logements mis à disposition des bailleurs sociaux sont affectés à 78% à des Orchésiens. Parmi eux 79% sont éligibles au logement à loyer modéré ce qui permet d'accueillir des jeunes, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées. Si la Municipalité ne passait pas par des bailleurs sociaux, la parcelle serait maîtrisée par le privé et il a reçu une proposition allant jusque 96 logements. Il y aura des efforts à faire pour essayer d'améliorer le parc de stationnement sur Orchies, la Municipalité réfléchit sur le fait de pouvoir aménager des parkings privés. La Municipalité a déjà contribué à cette amélioration sur la place et les gens arrivent aujourd'hui à s'y garer assez facilement. La place de la voiture dans la ville se pose partout et pas seulement à Orchies. Le permis de construire va être instruit par la CCPC qui est le service instructeur et, si un accord est renvoyé, M. le Maire sera tenu de signer sinon la ville sera assignée en justice et perdra mais il est prêt à regarder à ce que des pistes d'amélioration soient menées avec le bailleur social pour améliorer le stationnement.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que son propos n'est pas de remettre en cause ou non la construction de logements mais d'être en accord avec ce qui va être mis en place. La Municipalité se dirige vers quelque chose lié à l'environnement avec une circulation plus douce sur l'ensemble de la ville. Aujourd'hui les foyers ont au minimum deux voitures qu'il va falloir stationner. De plus, tous les matins il y a des embouteillages pour sortir d'Orchies, cela va rajouter une difficulté sur un périmètre très petit.

M. le Maire regrette l'amalgame fait entre le développement du vélo, les actions en matière de transition écologique et la voiture. Il ajoute qu'il a entendu les remarques de M. Benoît BRILLON avec peut être un scénario catastrophe de ce qui va se passer mais la Municipalité sera attentive au bien être de chacun et à mettre en place des parkings pour le stationnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit nom.

---

-14-

## **RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES**

### **DES SIX BONNIERS**

M. le Maire salue dans l'assemblée, la présence de M. Jean-François BONNEMAISON, Président de l'association des Chti Bonniers, son Vice-Président et un certain nombre de

représentants de ce quartier sujet à des problématiques sur le stationnement et la circulation. Il ajoute que M. Jean-François BONNEMAISON avait souhaité prendre la parole en séance du Conseil Municipal pour mettre en valeur l'action de la ville d'Orchies et la féliciter cependant le règlement du Conseil Municipal ne permet pas de prise de parole autre que celle des élus c'est pourquoi il l'oblige à garder le silence. M. le Maire indique qu'il est particulièrement satisfait de l'action menée par l'association qui va dans le sens à la fois de l'intérêt général du quartier et des Orchésiens. Le but est de permettre à un quartier de pouvoir s'inscrire dans la ville et il remercie chacune et chacun des membres de l'association et du quartier pour leur participation active. Ce sont à partir d'échanges que la Municipalité a eu avec l'association qu'elle s'est rendue compte que cette rétrocession n'avait pas été réalisée.

Il propose donc au Conseil Municipal de reprendre dans le domaine public les voiries et espaces verts du lotissement des Six Bonniers marins à l'euro symbolique.

Ce lotissement a été réalisé en 1987 par la société AGENCE ACTIVE. Il avait été convenu dans l'arrêté de lotissement du 9 janvier 1987 que la commune classerait dans le domaine public l'ensemble des espaces communs de cet aménagement, d'une surface totale de 19 526 m<sup>2</sup>. Or, la société AGENCE ACTIVE n'ayant jamais fourni à l'époque les dossiers nécessaires à ladite rétrocession, celle-ci n'a jamais été formalisée et les espaces sont restés propriété de l'aménageur.

Suite à des échanges avec l'association de quartier Les Ch'ti Bonniers, la Municipalité a donc engagé la démarche auprès du juge commissaire en charge de la liquidation de la société AGENCE ACTIVE.

Suite à son accord, M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'intégration dans le domaine public communal des voiries et espaces publics du lotissement.

Dans ce cadre, en partenariat avec les Ch'ti Bonniers, la Municipalité va d'ailleurs aménager la place centrale du quartier avec des plantations et du nouveau mobilier urbain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite rétrocession.

M. le Maire indique que le SDIS du Nord a confirmé sa volonté de reconstruire une caserne d'incendie et de secours à côté de la caserne actuelle, sise rue du maréchal Leclerc.

Dans ce cadre, il propose au Conseil Municipal l'acquisition auprès de M. Jean-Pierre DELEZENNE des parcelles D2870, 2871, 2872, 2873 et 2874, d'une surface de 2 297 m<sup>2</sup> au prix de 211 000€ (91,86€ le m<sup>2</sup>).

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que la valeur domaniale de ce terrain est de 145 000€ (63,13€ le m<sup>2</sup>), avec une marge de négociation de 15% (soit au maximum 166 750€). Cependant, l'avis du Domaine compare des prix de parcelles de surface équivalente. Par exemple, NOREVIE a acheté les parcelles du Carnoy à environ 190€ le m<sup>2</sup>. De plus, la ville s'est basée sur le compromis de vente signé entre le propriétaire et la société PIRAINO, d'un montant de 226 500€ (98,61€ le m<sup>2</sup>) et a réussi à faire baisser le prix de 15 500€.

Ces parcelles seront ultérieurement mises à disposition du SDIS.

M. le Maire remercie Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF, Conseillère départementale et Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord ainsi que le Président du Conseil Départemental pour leur aide active sur le dossier puisqu'en un temps record la Municipalité a bénéficié d'un engagement de leur part pour un financement entre 2,5 et 3 millions d'euros.

Il exprime sa gratitude à M. Jean-Pierre DELZENNE car les négociations ont été compliquées, il avait un engagement avec la société Piraino et il a accepté de vendre le terrain à la Commune. Cette opération est importante car cela va permettre d'améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers qui sont 17 professionnels et 52 volontaires. C'est un projet qui va également améliorer la sécurité des Orchésiens puisque la ville va bénéficier d'engins supplémentaires comme les VLI (véhicules de liaison pour les infirmiers) qui permettront d'avoir 24h/24h sur le CIS un infirmier sapeur-pompier rompu aux techniques de secours en réanimation et d'urgence et peut-être à terme d'avoir les VLM (véhicules de liaison médical) permettant la présence d'un médecin urgentiste sapeur-pompier. Le CIS va rester en centre-ville, ce qui est très important car le ressort de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires est vraiment lié à son identité municipale. Le fait qu'il reste en centre-ville va permettre de maintenir les liens entre la population orchésienne et l'engagement des volontaires et permettra durablement de conserver des volontaires à Orchies. M. le Maire ajoute être très satisfait de ce projet.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui demande ce que va devenir la caserne actuelle mais aussi ce que devient l'emplacement au niveau du rond-point.

M. le Maire indique que la caserne actuelle sont des locaux qui appartiennent à la ville et donc vont lui être rétrocédés. Ces locaux seraient à destination des associations car la ville a la chance d'avoir un tissu associatif important et beaucoup réclament la possibilité d'avoir des locaux. Concernant le second point, il y a un peu plus de 10564m<sup>2</sup> qui appartiennent à la Commune, il y a un certain nombre de contacts qui sont noués surtout avec la clinique des

Dentellières qui a une volonté d'agrandissement. La Municipalité a accepté de mener des négociations à condition qu'ils mettent en place des outils et technologies de pointe comme un scanner ou un IRM mais aussi de recruter des spécialistes supplémentaires qu'il n'y a pas sur la Commune comme des dermatologues ou gynécologues cependant ce sont des professions libérales et personne ne peut les obliger à venir. Mais en leur faisant bénéficier de conditions d'accueil optimales avec la construction de nouveaux locaux placés sur une parcelle idéalement située, il y a la possibilité d'avoir une offre médicale en terme de spécialistes bien plus importante qu'aujourd'hui. Cela vient en cohérence avec le renforcement de la médecine générale sur la Commune notamment grâce aux projets portés par M. et Mme DELOBELLE avec de nouveaux praticiens à la fois en médecine générale et en paramédical. La volonté de la Municipalité est d'avoir une offre médicale diversifiée. M. le Maire ajoute qu'il restera la possibilité d'accueillir deux nouvelles enseignes commerciales, la Municipalité s'oriente vers des enseignes d'articles de sport, d'électroménager ou de librairie, culture loisirs. Il n'y aura pas de concurrence en terme d'activité avec le centre-ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite acquisition.

---

-16-

## **MISE EN PLACE DE TICKETS RESTAURANT POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL**

M. le Maire indique que suite à la demande de la trésorerie, il propose au Conseil Municipal de valider la mise en place du dispositif des tickets restaurant au bénéfice des agents municipaux.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'à ce jour, 82 agents en bénéficient depuis septembre dernier. La valeur faciale d'un titre rechargé sur carte de paiement est fixée à 7€ dont 50% pris en charge par la commune et 50% par l'employé. Un agent à temps complet peut bénéficier de 15 titres mensuels par mois, sauf au mois d'août, soit 105€ par mois. Un marché a été signé avec la société EDENRED pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine LECOINTRE qui demande si cela fonctionne sur la base du volontariat.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise en place.

---

-17-

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire indique que suite à des avancements de grade et à un départ en retraite, il propose au Conseil Municipal les suppressions de postes suivantes au 31 décembre 2019 :

- un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- un ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- un éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe

Dans le cadre de stagiairisations de CDD, il propose aussi au Conseil Municipal la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- deux adjoints techniques territoriaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites suppressions et créations.

---

-18-

### **RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

M. le Maire indique que le Conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il invite le Conseil Municipal à l'autoriser à recruter une personne en contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour renforcer les services techniques pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il propose aussi au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter au maximum 50 emplois saisonniers durant l'année 2020 pour renforcer le service Animation Jeunesse, notamment dans le cadre des centres de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits recrutements.

---

-19-

### **RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS**

M. le Maire indique que dans le cadre de l'organisation du recensement de la population, programmé du 16 janvier au 15 février 2020, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter 17 agents recenseurs non titulaires à temps non complet.

La rémunération a été réévaluée de 5,25% par rapport au précédent recensement en tant compte de l'actualisation de la valeur du SMIC soit :

- 0,80€ la feuille de logement remplie
- 1,35€ le bulletin individuel rempli

La séance de formation est rémunérée 20€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits recrutements.

---

-20-

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCPC**

M. le Maire indique que le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, le rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

## **MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CCPC ET**

### **DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

M. le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est invité à valider les statuts modifiés de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) votés lors du Conseil communautaire du 23 septembre 2019, ainsi que la modification de l'intérêt communautaire.

Ces modifications statutaires répondent à une demande des services préfectoraux de reformuler l'intitulé de certaines compétences, ainsi qu'à la prise de compétence « EAU » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Concernant la demande des services préfectoraux, il a été relevé que certaines précisions qui avaient été faites dans le cadre de l'intérêt communautaire relevaient des statuts et inversement.

Sur le fond, en dehors de la compétence eau, les modifications statutaires ne modifient en rien ni les compétences et ni leur périmètre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites modifications.

## **CONVENTION AVEC LA CCPC RELATIVE AUX DEPENSES D'ENERGIE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) une convention relative aux dépenses d'énergie supportées par la CCPC pour les salles d'Orchies à la place de la Ville. En effet, certains opérateurs n'avaient pas pris en compte les avenants de transfert des équipements sportifs.

Le montant à rembourser à la CCPC est donc de 13 278,51€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

**AC CCPC**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) adopté le 25 novembre dernier et approuvé par le Conseil communautaire le 9 décembre 2019.

La ville d'Orchies est concernée par les transferts de charges suivants :

- ajustement de l'attribution de compensation pour les salles de sports

Lors du transfert de charges pour les salles de sports, les recettes correspondant à la subvention versée par le Département pour l'occupation par le collège du Pévèle de la salle Robert Leroux n'avaient pas été prises en compte. Celles-ci s'élevaient à 27 000€.

En conséquence, le montant des charges transférées par les équipements sportifs évalué à 295 291,63€ est ramené à 268 291,63€.

Pour information, le ville a reçu un remboursement du collège du Pévèle de 19 996,80€ pour l'année scolaire 2018/2019.

- délégation de l'entretien (hors investissement) des équipements sportifs du court de tennis Edmond CORRENTE, du city parc et des terrains de football synthétiques

Suite à notre demande, la CCPC a accepté de laisser à la Ville l'entretien courant (hors investissement) des équipements suivants :

- le court de tennis couvert Edmond CORRENTE pour un coût moyen annuel de 4 086,08€
- le city parc pour un coût moyen annuel de 4 387,50€
- les deux terrains de football synthétiques pour un coût moyen annuel de 11 800€

Cela amène donc à un montant de l'attribution de compensation de 1 747 563,69€ pour la Ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit rapport.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) un avenant à la convention de mise à disposition de service « Eclairage public » afin de mettre fin à celle-ci au 31 décembre 2019.

Il s'agissait de la mise à disposition de la CCPC de Frédéric CASTEL à hauteur de 40% de son temps. En effet, dans le cadre du marché Eclairage public de la CCPC, il est plus opportun que l'ensemble de l'éclairage public soit géré dans le cadre d'un marché. M. Frédéric CASTEL pourra se consacrer à d'autres tâches au sein des bâtiments municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ledit avenant.

---

-25-

### VIREMENT DE CREDITS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider un virement du chapitre 23 (travaux de voirie) vers le chapitre 21 (immobilisations) d'un montant de 185 000€.

Dans ce cadre, les écritures suivantes sont nécessaires :

- Chapitre 23 article 2315 S/F 822 -185 000€
- Chapitre 21 article 2151 S/F 822 +185 000€

Il donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il s'agit de répondre à la demande de le Trésorerie de ne pas passer les travaux de voirie au chapitre 23, concernant des travaux en cours, car il s'agissait de plusieurs petites opérations à chaque fois terminées en une fois, donc à mettre à l'article définitif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit virement.

---

-26-

### AVANCE DE SUBVENTION AU BCO SASP

M. le Maire indique que suite à la demande de M. Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il propose au Conseil Municipal de voter une 2<sup>ème</sup> avance de subvention de 50 000€ au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie. Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2020, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK qui indique que le club n'est pas en difficulté financière mais est dans la période de creux au niveau des subventions des partenaires privés et les salariés doivent être payés. Cette somme aidera à passer le cap en attendant les subventions de la CCPC.

Il ajoute qu'en septembre 2016 il a repris la présidence de la SASP BCO et que depuis 3 ans ils travaillent pour redresser une situation financière qui était très grave. Il y avait eu une descente sportive de pro B avec une baisse d'affluence de supporteurs et de spectateurs. La montée en pro B avait très rapidement dégradé la situation financière du club qui n'était pas assez structuré pour faire face à l'exigence de la ligue de basket. La première mission était avant tout de présenter à la fédération française de basket une situation positive à plus de 100000€ au 30 juin 2019. Grâce au soutien des collectivités publiques et à l'acharnement de M. le Maire qu'il remercie de nouveau, il est heureux d'annoncer que le club a présenté une situation nette à zéro au 30 juin 2019. L'objectif n'était pas atteint mais le club a dû déprécier des créances et épurer des dettes. Le club a travaillé sur une baisse des coûts de fonctionnement mais aussi une baisse de la masse salariale pour arriver à ce résultat.

Le club travaille sur l'affluence de la salle pour obtenir une moyenne de 3000 à 3500 spectateurs à chaque match, la salle se remplit de plus en plus. C'est une équipe sportive basée avant tout sur les joueurs du cru représentant l'image et les valeurs du club. Le club est composé cette année environ 50% de jeunes du secteur formation et des joueurs professionnels ont été recrutés, ils n'ont pas de talent individuel exceptionnel mais ont des talents dans l'esprit d'équipe et du maillot.

Le club fonctionne avec 50% de subventions publiques et 50% de partenaires privés. Il a des problèmes de trésorerie passagers du fait que les subventions soient versées en fin d'année sportive. Le club travaille sur la recherche de nouveaux partenaires et en a trouvé deux. Beaucoup d'administrateurs qui n'étaient pas vraiment actifs ont cédé leur part à l'association BCO qui aura donc un pouvoir au sein de l'entreprise.

Au 30 juin 2020, le club va devoir respecter le budget annoncé aux commissions de contrôle, la tâche est compliquée mais le club ne lâchera rien car Orchies est et restera une terre de basket.

M. le Maire indique, concernant la cession de parts, que cela fait suite à des échanges qu'il a eus avec M. Jean-Luc DETAVERNIER et les dirigeants du BCO. La Municipalité a demandé au club de retravailler son actionariat privé. Elle travaille avec un certain nombre de sociétés pour que celles-ci puissent mettre de l'argent neuf dans le club. Mais indépendamment de l'aspect financier certes important c'est l'idée qu'elles puissent apporter leur compétence dans le fonctionnement d'un club. La Municipalité travaille par exemple avec une société

spécialisée dans le recrutement et les ressources humaines. La Municipalité a aussi reçu la société Contact FM, dans le but d'analyser comment Contact FM, spécialiste en communication, va venir accompagner le club, lui donner des moyens humains et de compétence mais aussi pour qu'il puisse s'imprégner de celle-ci et améliorer sa communication. Le travail est en train d'être réalisé. Il salue l'engagement et l'investissement de l'ensemble des dirigeants et bénévoles du BCO mais aussi le travail mené par M. Frédéric SZYMCZAK et M. Eric LESTRIEZ sur la baisse des dépenses du club. L'idée est à la fois de maîtriser les dépenses et d'améliorer les recettes.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que l'année sportive ne correspond pas à l'année comptable. 50000€ ont donc été versés par anticipation sur l'année 2019 et 50000€ seront versés début 2020. La subvention de 100000€ confirmera les deux acomptes versés.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que beaucoup de places sont données avec un manque à gagner pour le club et demande combien de places sont vendues et combien sont données.

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK qui indique qu'il y a 350 abonnés, 250 places VIP et une billetterie à chaque match pour le reste. Des places sont offertes aux Orchésiens, il s'agit d'un échange de places avec la CCPC et la SPL qui est aussi partenaire du BCO, c'était un choix de la SASP dans un premier temps. Cependant le club va essayer de développer les places payantes en faisant, grâce à Contact FM, que chaque match soit un événement grâce à de nouvelles installations au niveau du bar et des restaurants afin d'accueillir des gens plus tôt ou plus tard sachant que le public est relativement familial. Le club offre aux Orchésiens un beau spectacle et veut continuer à la faire, il y a à Orchies une ferveur basket.

M. le Maire indique être plus mesuré sur le manque à gagner dans la mesure où même dans le sport de haut niveau, les clubs sont obligés d'offrir des places pour remplir leur salle ou mettre des trompe l'oeil pour donner l'impression que la salle est remplie. De plus le don de place figure dans l'échange de contrepartie sur les conventions passées avec la CCPC, la ville ou la SPL de façon à ce que les collectivités publiques et les différents partenaires privés puissent distribuer des places à ceux qui le souhaitent. Il y a vraiment une nécessité pour le club et les partenaires privés d'avoir un retour sur investissement et celui-ci passe notamment par une médiatisation et une visibilité de la marque par les supporters. Le BCO, comme la Chicorée, est une figure majeure de la ville. C'est une image de dynamisme et aujourd'hui le sport est avant toute chose vecteur d'identité.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIFFRY qui indique qu'à travers son expérience à la billetterie elle a pu constater la venue de nouveaux spectateurs à chaque match.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il se réjouit de la position du BCO aujourd'hui. Cependant, depuis 2014 l'opposition demande tous les ans le bilan et ne l'a jamais eu. Il est pourtant noté dans la convention qu'en échange du versement de subventions

sera donné le bilan fin décembre, sachant que la saison se termine fin juin ils devront attendre ce moment pour savoir s'ils ont pris la bonne décision. Il remercie M. Frédéric SZYMCZAK pour les informations car l'opposition municipale a toujours demandé d'avoir les éléments factuels qui permettaient de faire de vrais choix politiques et notamment sur l'obtention ou non des subventions. Il ajoute, pour revenir sur l'intervention de Mme Nadine CANTELOUP concernant les places, que ces places offertes sont des biens publics que les Orchésiens ont payé à un moment ou un autre.

M. le Maire ajoute concernant la nécessité d'informations et de transparence sur le bilan d'un club sportif, qu'un certain nombre d'informations doivent rester confidentielles puisqu'en jetant sur la place publique le nom du partenaire privé en difficulté, cela risque d'aggraver sa situation. Il s'agit de garder une confidentialité au niveau des informations comptables et non pas de cacher des choses.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il ne s'agit pas de mettre ces infos sur la place publique mais qu'ils ont, en tant que conseillers municipaux, leur responsabilité, et avoir les informations leur permet de se positionner, de faire le choix de voter pour ou contre.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'elle ne pense pas que les informations soient confidentielles puisque lorsqu'elle était adjointe au sport cela s'est déjà fait. Elle demande plus de transparence et de clarté.

M. le Maire indique que Mme Nadine CANTELOUP a quitté ses fonctions fin 2013 début 2014, au moment où l'association BCO a cédé ses droits sportifs à la société SASP BCO. Le statut d'une entreprise est différent et dans ce cas un certain nombre d'éléments restent confidentiels contrairement à celui d'une association où il est possible d'être plus facilement transparent. Il rappelle que le manque d'informations ressenti n'est pas la volonté de cacher des choses.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. Frédéric SZYMCZAK ne prenant pas part au vote,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance.

---

-27-

## TARIFS 2020

M. le Maire rappelle tout d'abord que les tarifs des services municipaux n'ont pas été augmentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il donne la parole à M. Michel PIQUET afin de présenter les orientations pour l'année 2020.

M. Michel PIQUET ajoute, concernant le restaurant scolaire et pour tenir compte de la tarification spéciale favorisée par l'Etat, qu'avaient été fixés pour septembre 2019, des tarifs à hauteur de 1<sup>€</sup> pour les premiers quotients afin d'apporter plus de pouvoir d'achat aux familles les moins favorisées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits tarifs.

---

-28-

### DEMANDE DE DETR

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il s'agit des travaux suivants :

- Opération 1 : construction d'une école de musique pour un coût prévisionnel de 2 149 310,78€ TTC  
Montant de la subvention sollicitée : 588 627,90€
- Opération 2 : climatisation de bâtiments municipaux (ateliers, 36 place de Gaulle et 1<sup>er</sup> étage de la mairie) pour un coût prévisionnel de 40 000€ TTC  
Montant de la subvention sollicitée : 14 730,55€

M. le Maire souligne la participation de l'Etat et notamment l'engagement de M. le Sous-Préfet sur la plupart des dossiers municipaux. Ce dernier s'était engagé vis-à-vis de la ville à aider de façon très importante sur l'ensemble des projets et a tenu sa parole.

Il donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique ne pas être favorable à la construction de l'école de musique à l'endroit décidé c'est pourquoi le « Groupe Orchies pour tous » s'abstiendra.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande ce qu'il se passera si la ville n'obtient pas la subvention.

M. le Maire indique qu'il y a de fortes chances que la subvention soit accordée et que le projet soit mené à bien.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il faudra équilibrer le budget, le document budgétaire à venir dira si cela est faisable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE de solliciter ladite subvention.

---

-29-

### DEMANDE DE DSIL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il s'agit des travaux suivants :

- Opération 1 : réfection des chéneaux de l'église pour un coût prévisionnel de 48 300€ TTC  
Montant de la subvention sollicitée : 16 076,38€
- Opération 2 : installation d'une alarme incendie en mairie pour un coût prévisionnel de 30 000€ TTC  
Montant de la subvention sollicitée : 9 997,48€

M. le Maire indique que la porte de l'église a été repeinte, qu'un certain nombre d'aménagements ont été réalisés et d'autres sont prévus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de solliciter ladite subvention.

---

-30-

### QUESTION DU GROUPE « ORCHIES POUR TOUS »

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL :

*« Suite à l'enlèvement des gravats sur la voie ferrée Orchies-Douai, « Orchies pour tous » propose de mettre en place une réflexion sur un plan d'entretien et de gestion de la haie*

*restante, à savoir élagage, débroussaillage en associant des partenaires comme le PNRSE, la Fédération de Chasse, le monde agricole, les associations liées à la nature, les écoles. Ce plan permettrait de maintenir une biodiversité, de développer des projets éducatifs et de promouvoir l'intérêt des haies dans nos campagnes. »*

M. le Maire indique être complètement en phase avec M. Bernard DEBAILLEUL sur ce point puisqu'il y a quelques semaines, il avait souhaité rencontrer M. Olivier MASSE, le Président de la société de chasse et le Dirigeant de la fédération départementale des exploitants agricoles. Dans le cadre de cet échange ont été actées un certain nombre de mesures et notamment de mettre en place des haies à certains endroits d'Orchies afin de permettre une meilleure biodiversité. Il visite prochainement un certain nombre d'emplacements avec M. Olivier MASSE.

---

-31-

### QUESTION DE MME NADINE CANTELOUP

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP :

*« Plusieurs Orchésiens s'étonnent de ne pas pouvoir signer la demande d'un référendum sur la privatisation des aéroports de Paris à la mairie. Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit d'une prise de position de la majorité municipale et de monsieur le Maire en faveur de la privatisation ou s'il s'agit simplement de négligence ?*

*Nos concitoyens s'interrogent. En effet, le gouvernement avait pourtant pris l'engagement que dans de nombreuses mairies de ville bien située et bien peuplée, chaque citoyen aurait la possibilité de signer le référendum. Nous constatons une fois de plus que les Orchésiens sont maintenus dans l'ignorance.»*

M. le Maire indique qu'en application de la décision n°2019-1 RIP du 9 mai 2019 du Conseil constitutionnel, une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris a été ouverte sur l'ensemble du territoire national par le décret n°2019-572 du 11 juin 2019.

Pour être soumise au référendum, une proposition de loi référendaire doit être soutenue par au moins un dixième des électeurs français inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs peuvent déposer leurs soutiens à la proposition de loi référendaire selon plusieurs modalités :

- directement sur le site internet hébergé par le ministère de l'Intérieur par ses propres moyens

- sur ce même site par l'intermédiaire des bornes d'accès à Internet mises à leur disposition dans la commune la plus peuplée de chaque canton
- sur papier par un agent de la commune

Orchies étant la commune la plus peuplée du canton, nous étions donc censés mettre à disposition du public une borne aux frais de la commune, l'Etat n'allouant aucune aide financière dans le cadre de ce dispositif.

La municipalité a donc privilégié l'option d'enregistrement du soutien sur le site internet sous réserve que l'électeur fournisse son numéro de carte d'identité ou de passeport.

En mairie d'Orchies, aucun Orchésien ne s'est présenté à l'accueil à ce sujet.

Trois personnes extérieures à Orchies sont venues soutenir la proposition de loi : un habitant de Marchiennes et 2 habitants de Landas.

M. le Maire souligne que cela n'a pas été d'une ampleur telle que toute l'administration aurait été mobilisée et indique qu'il n'y a aucune opposition pratique à ce que soit mis en place ce moyen pour que chacun fasse valoir sa position.

---

*La séance est levée à 22h00*

---

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Marie-Christine FILARETO	
Michel PIQUET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Frédéric SZYMCZAK	

Marie-Josée MASSON	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Roger VANDEVYVERE	
Jean-Claude GAVIGNET	
Benoît BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Nadine CANTELOUP	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	
Ingrid LEMAHIEU (Procuration à Ludovic ROHART)	
Anne-Sophie DEBERDT (procuration à Didier BAERT)	
Carine JOURDAIN (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Cathy CROQUEFER (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Frédéric SZYMCZAK)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	
Corinne PLAISANT (Procuration à Michèle ABELOOS)	
Marie-Agnès DHALLUIN (Procuration à Bernard DEBAILLEUL)	